

le snesup

S
U
P
P
L
É
M
E
N
T
A
U
M
E
N
S
U
E
L



L'université
de toutes les
austérités...
une volonté !

Une austérité structurellement imposée

La situation de l'Université de Versailles Saint-Quentin, dont le ministère a dû renflouer le budget en catastrophe, pour lui éviter la cessation de paiement, n'est qu'un exemple aigu de la situation de pénurie généralisée dans laquelle se trouvent toutes les universités : ainsi la Sorbonne (Paris 1) voit ses réserves budgétaires tomber à zéro en 2013, l'Université de la Côte d'Opale et l'Université Paris-Sud prévoient de geler⁽¹⁾ la quasi-totalité des postes vacants en 2014, le budget de la bibliothèque de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) est réduit de 30 %, des masters de mathématiques disparaissent à l'Université de Bretagne Occidentale...

L'enquête menée par le SNESUP⁽²⁾ a été présentée, le 12 novembre dernier, lors de la journée « L'université de toutes les austérités : une fatalité ? », qui a rassemblé des personnels universitaires et des élu(e)s dans les conseils centraux des universités en provenance de toute la France, des président(e)s d'universités et des parlementaires. Cette enquête fait la démonstration de la gravité de la situation, à partir des informations issues de près de 50 établissements. Il ne s'agit pas de la conséquence d'« erreurs de gestion » locales, mais des effets d'une politique de désengagement financier de l'État. Dans le cadre des responsabilités et com-

pétences élargies des universités, l'austérité, structurellement imposée, est une arme délibérément choisie pour remodeler le paysage des formations et de la recherche, dans une logique de régionalisation, au service des entreprises et d'intérêts économiques à court terme.

Des choix budgétaires alternatifs doivent être imposés, comme la remise en cause du Crédit d'impôt recherche (et dans l'immédiat la redistribution, au profit de l'ESR, d'un milliard d'euros parmi les six dont il bénéficiera en 2014), et la réduction massive de la part des financements sur projets (ANR, Plan d'Investissement d'Avenir, Horizon 2020...) au profit de financements récurrents et pérennes.

(1) Le terme « poste gelé » est un euphémisme utilisé pour désigner un emploi vacant – libéré ou créé – qu'une université décide de ne pas mettre au concours de recrutement, afin d'utiliser à d'autres usages (fonctionnement le plus souvent) le montant de la masse salariale correspondant (variable selon les emplois, mais en moyenne de 60 k€ par an, charges incluses).

(2) Quelques exemples de mesures d'austérité prises dans les universités et des témoignages sont présentés dans ce « quatre pages » ; l'enquête complète est disponible sur le site du SNESUP : <http://snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6845&ptid=5>

L'Université, un service public indispensable à la démocratie

Depuis plusieurs années, une succession cohérente de réformes tend à noyer l'Université dans un ensemble de missions tournées vers la satisfaction à court terme d'intérêts économiques déclinés de l'échelon européen à l'échelon régional.

La loi fixe six missions, en particulier : la formation, la recherche, l'orientation, la diffusion de la culture, la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale. Dans une formule sibylline, il est également fait mention de la valorisation des résultats de la recherche au service de la société qui suppose notamment le développement de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux,

économiques et de développement durable. Dans tous les domaines en effet, si la recherche répond toujours à une volonté de savoir, qui n'a d'autres finalités que l'accroissement des connaissances humaines, elle produit aussi une vision renouvelée du monde, préalable à toute action politique. Elle amène à reconsidérer les évidences, à envisager des possibles jusque-là impensés. Elle est de ce fait un outil puissant de critique. En mettant à disposition du plus grand nombre le savoir tout juste produit quand ce n'est pas le savoir en train d'être produit, l'Université contribue à l'émancipation des

individus vis-à-vis de tous les pouvoirs. Elle ne peut le faire que si elle est un service public, que si elle accueille une recherche désintéressée. Qui niera aujourd'hui l'importance d'une recherche sur les énergies alternatives au pétrole et au nucléaire ? Qui contestera, à l'heure des scandales, dans l'industrie pharmaceutique, la nécessité d'une recherche publique en pharmacologie ? Qui démentira le besoin citoyen d'un savoir économique qui ne serve pas à justifier la misère sociale et les inégalités ?

L'université doit être un des lieux où penser et construire d'autres possibles.

Quelques extraits du « catalogue » de mesures d'austérité

PRÈS DE 50 UNIVERSITÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE ONT RENVOYÉ DES MESURES D'AUSTÉRITÉS CONCRÈTES

- ▶ **Mesures affectant les conditions de travail et les salaires :** incitations au bénévolat, suppressions ou baisses de primes pédagogiques ou de fonction, amputation du référentiel des tâches, incitation au télé-enseignement sans compensation, suspension des promotions locales, etc.
- ▶ **Mesures affectant les emplois :** suppressions d'emplois de fonctionnaires, suppressions de contrats de vacataires, suppressions d'ATER ou de contrats de six mois, suppressions de postes de PAST.
- ▶ **Mesures affectant les formations :** réduction générale du volume horaire, mutualisations de parcours avec dégradation de l'offre de formation, économies réalisées par augmentation de la

taille des groupes d'étudiants, fermetures de formations existantes, fermetures d'antennes universitaires, réduction des capacités d'accueil, suppressions de semaines de formation, formations accréditées non mises en place, fermeture de sites dans les ESPE.

- ▶ **Mesures affectant la recherche :** baisse générale des budgets des laboratoires, suppressions de CRCT, réduction du nombre de contrats doctoraux, fermetures de bibliothèques, arrêt d'achat de publications.
- ▶ **Mesures générales :** mesures « réussites en licence » non assurées ou non compensées, réduction des budgets d'entretien et de mises aux normes, dotations par composantes largement inférieures aux effectifs, baisse drastique du budget d'investissement, ponction des ressources de composantes, ponctions des fonds de réserves et de roulement, etc.

L'Enseignement supérieur et la Recherche en quelques chiffres

Étudiants ⁽¹⁾	2 422 900 (dont 1 528 300 dans les universités, + 1,8 %)
Boursiers ⁽²⁾	35 % dans les universités (+ 1,3 % ; 27 % en CPGE, 46 % en STS)
Établissements relevant du MESR	119 « établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel », dont 76 universités et 43 écoles d'ingénieurs et autres établissements
Enseignants ⁽²⁾	97 900 (dont 95 % dans les universités, comprenant 62 % d'Enseignants-Chercheurs, 14 % d'enseignants certifiés et agrégés, 24 % d'enseignants non permanents)
Personnels administratifs et techniques ⁽²⁾	53 000 titulaires ; sans doute plus de 30 000 contractuels
Budget des Universités	12,8 milliards d'euros dans le Projet de loi de finance 2014 (+ 53,5 millions par rapport à 2013 ; soit une baisse de 0,5 % pour une inflation estimée à 0,9 %)
Budget de la MIREs ⁽³⁾	26,0 milliards d'euros dans le Projet de loi de finance 2014 (+ 121,3 millions par rapport à 2013 ; soit une baisse de 0,5 % pour une inflation estimée à 0,9 %)
Droits d'inscription ⁽⁴⁾	182 € (licence : + 0,5 %), 254 € (master : + 1,6 %), 388 € (doctorat : + 2,1 %), 606 € (cursus ingénieur : + 1,7 %)

Acronymes : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE). Sections de Techniciens Spécialisés (STS). Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs).

(1) Effectifs prévus pour la rentrée 2013 et évolution par rapport à 2012 (note d'information du MESR, 13/09). (2) Données 2011 issues de « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France », février 2013. (3) S'y ajoutent 4,7 milliards au titre de l'appel à projets, *Investissements d'avenir* n° 2 (PIA2). (4) Montants à la rentrée 2013 et évolution par rapport à 2012.



TÉMOIGNAGES

« À l'Université de Lorraine, deux mesures principales d'austérité ont été portées à la discussion. La première concerne le gel d'une soixantaine de postes pour la campagne 2014 (gel qui sera reconduit sur trois ans, portant la prévision à 180 postes)... La deuxième mesure discutée concerne la requalification des cours magistraux (CM) en travaux dirigés (TD) dès lors qu'un seuil d'étudiants inscrits n'est pas franchi... »

Université de Lorraine

« Le conseil d'administration de l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale (ULCO) a voté, le 15 octobre, une décision budgétaire modificatrice d'un montant de 700 k€ pour pouvoir payer des salaires... Devant cette situation, qui ne fait que se dégrader, le leitmotiv est la « maîtrise du coût » de l'offre de formation, en particulier pour le prochain contrat quinquennal, en cours de rédaction. Il est donc proposé de réduire les enveloppes pédagogiques de 15 % [...], de geler la quasi-totalité des postes vacants [...], de n'allumer qu'une lampe sur deux, de ne pas chauffer toutes les salles.

L'agent-comptable lui-même s'est inquiété, lors du conseil d'administration, d'un hiver 2014, qui pourrait être aussi froid et long que celui de 2013 ! »

Université du Littoral et de la Côte d'Opale

« Quelques éléments de réponse concernant les économies réalisées au centre de ressources en langues et en Langues étrangères appliquées (LEA) de l'Université d'Évry : au cours du premier semestre 2012, suppression d'une semaine de cours, suppression d'environ 1 000 heures de langues étrangères (20 % de l'offre) en supprimant la deuxième langue vivante, réunion de cours de langues de différentes filières et de différents niveaux, augmentation du nombre d'étudiants par classe en langues vivantes, perte de deux postes de professeurs agrégés. La licence et le master JASAC (Juriste administrateur des structures artistiques et culturelles) ont été supprimés de l'offre de formation alors que le taux d'insertion professionnelle des diplômés en CDI est très élevé (plus de 80 %) »

Université d'Évry

Le Crédit d'Impôt Recherche : effet d'aubaine et inefficacité

Comme son nom l'indique, le CIR a pour but d'encourager les entreprises à investir dans la recherche et l'innovation via des exonérations fiscales. Créé en 1983, il n'a pris la forme et surtout l'importance actuelle qu'en 2008.

UN BUDGET DEUX FOIS SUPÉRIEUR AUX PRÉVISIONS

Le premier problème pointé par le rapport de 2013 de la cour des comptes sur le CIR concerne la sous-estimation systématique, de 2 à 3 Md€, de son coût prévisionnel depuis 2007 jusqu'à la loi de finances pour 2012 incluse.

UNE MESURE INEFFICACE

Deuxième problème mis en évidence dans ce rapport, « L'efficacité du CIR [...] est à ce jour difficile à établir. Faute de données avec un recul suffisant, mais aussi d'un accès des chercheurs aux données disponibles [...] ». Cela est d'autant plus inquiétant que le CIR constitue la quasi-totalité de l'augmentation du budget de la recherche publique depuis 2006⁽¹⁾.

« OPTIMISATION » ET FRAUDE FISCALES

Dès lors, il est clair qu'une partie conséquente de cette manne fiscale n'est pas consacrée à la recherche, mais constitue en fait ce que l'on appelle pudiquement de



© Didier Chamma

« l'optimisation fiscale ». Qu'en est-il de la fraude pure et simple ? « En matière de contrôle fiscal, la direction générale des finances publiques n'est pas en mesure de cibler ses interventions sur les entreprises les plus à risque, celles en particulier qui font un usage frauduleux [...] »

La sévérité du bilan dressé par la cour des comptes est partagée par la plupart des rapports rédigés sur le CIR. De nombreuses voix, dont celle du SNESUP, s'élèvent pour exiger que le CIR soit remis à plat, notamment concernant :

- son budget démesuré et en augmentation considérable depuis 2008 ;
- ses conditions d'attribution (elles devraient a minima être conditionnées à l'embauche de docteurs) ;
- le contrôle de son utilisation (qui doit impliquer une instance indépendante et scientifiquement compétente).

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR) EN QUELQUES CHIFFRES

- Budget 2014 : 5,5 à 6,2 milliards (Mds) d'euros en 2014 (+ 20 % par rapport à 2013 !). (À titre de comparaison, le financement public de l'ensemble des organismes de recherche public est de 6 Md€.)
- Nombre d'entreprises bénéficiaires en 2011 : 19 700 (0,5 % des entreprises).
- Le Crédit impôt recherche correspond à 30 % des dépenses de R&D des entreprises jusqu'à 100 M€ de dépenses, 5 % au-delà.
- Les grandes entreprises (> 250 salariés) ne représentent que 12 % des déclarants mais se sont partagées 65 % du budget total du CIR, soit près de 3,4 Md€ (chiffres 2011).

(1) Voir rapport de la cour des comptes sur le financement public de la recherche : www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-financement-public-de-la-recherche-un-enjeu-national

L'austérité n'est pas une fatalité !

*Appel du **snesUp-fsu** contre la politique d'austérité dans l'enseignement supérieur et la recherche*

La journée du 12 novembre est le point de départ d'une campagne nationale du SNESUP-FSU dans tous les établissements pour que le financement de l'ESR devienne une priorité nationale, et que soit mis en place un plan pluriannuel de l'emploi scientifique, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire à la hauteur des besoins du service public de l'ESR.

Le SNESUP-FSU appelle tous les personnels et étudiants de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, toutes les organisations syndicales et tous les élus dans les conseils, à se rassembler pour tenir des assemblées générales d'information et de débats sur les budgets et les conditions de travail, en vue de définir collectivement des actions dans chacun des établissements :

- ▶ au cours de la semaine du 25 novembre, dans la recherche de l'unité la plus large ;
- ▶ lors de « journées facs mortes » à l'occasion des débats sur les budgets 2014 dans les conseils d'administration, pour exprimer notre refus collectif de budgets d'austérité.

Le SNESUP-FSU appelle solennellement les parlementaires à peser pour que d'autres choix budgétaires soient faits. Il en va de l'avenir culturel, scientifique, et économique de notre pays.

Austérité, souffrance au travail et modulation : le cercle infernal

Après l'alerte lancée par les président(e)s de Montpellier III et du Mans, et les témoignages sur les difficultés budgétaires qui remontent de toutes les universités, un pas vient d'être franchi à l'Université de Versailles Saint-Quentin, qui échappe in extremis à une situation de cessation de paiement. Cette situation rappelle dramatiquement celle d'autres pays européens, soumis à des régimes d'austérité drastique, tels la Grèce ou l'Espagne...

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES, essentiellement dues au désengagement de l'État, se traduisent, dans les universités et les organismes, par des mesures d'austérité : des postes, tant d'enseignants-chercheurs, de chercheurs que de BIATSS et ITA sont gelés. Au motif de sauver des formations malgré les difficultés budgétaires, de multiples pressions sont exercées, pour faire effectuer gratuitement des heures complémentaires, élever les seuils d'encadrement des étudiants, comptabiliser des cours magistraux en travaux dirigés, mutualiser en dépit du bon sens pédagogique, etc. Les étudiants en sont les premières victimes.

LES CAS DE SOUFFRANCE AU TRAVAIL, voire de harcèlements, se multiplient, tant les condi-



© Didier Chamma

tion d'exercice de nos missions se dégradent : pressions hiérarchiques, multiplication de missions qui vident les métiers de leur sens, course épuisante, et bien souvent vaine, aux financements, tant en recherche (ANR, Horizon 2020...) qu'en formation (formation continue, apprentissage...), mutations pour rapprochement de conjoints impossibles, concurrence permanente, mises au placard... C'est dans ce contexte, qu'une nouvelle

version du projet de décret statutaire des enseignants-chercheurs doit être prochainement diffusée.

LA MODULATION DE SERVICE y serait maintenue, dans des termes quasiment inchangés par rapport au décret d'avril 2009. De plus, la circulaire d'application, qui empêchait l'augmentation des services sur la durée, disparaîtrait.

L'acharnement du ministère à conserver dans le décret statutaire la possibilité de services d'enseignement modulés à la hausse laisse à penser qu'il s'agit bien là d'une variable d'ajustement permettant aux universités de faire face à leurs difficultés budgétaires. Cette orientation est tout aussi inacceptable qu'en 2009.

Nous exigeons du MESR qu'il retire du décret statutaire toute disposition qui pourrait conduire à une augmentation des obligations de service des enseignants-chercheurs.